



## CONSEIL MUNICIPAL DELIBERATIONS

Séance ordinaire du 31 mai 2024 à 19 heures 30 minutes  
Mairie

Quorum : 10

**Présents :**

Mme ALIAT Aouda, M. BIRCKER Luc, Mme BUCKEL Michèle, Mme FIXARY Jacqueline, M. GRATIUS Fabrice, M. HAFFNER René, M. HAXAIRE Henri, M. JUNCKER Gilles, Mme KIEFFER Christine, Mme KLEIN Catherine, M. KLOSTER Jonathan, Mme KUNTZ-THOBOIS Stéphanie, M. THIRIET Jean-Paul

**Procuration(s) :**

Mme BREITENBACH Murièle donne pouvoir à M. HAXAIRE Henri, Mme TERVER Françoise donne pouvoir à M. THIRIET Jean-Paul, M. KLEIN Dominique donne pouvoir à Mme KLEIN Catherine, M. HUMBERT Vincent donne pouvoir à M. BIRCKER Luc, M. MULLER Jonathan donne pouvoir à M. JUNCKER Gilles

**Absent(s) :**

**Excusé(s) :**

Mme BREITENBACH Murièle, M. HUMBERT Vincent, M. KLEIN Dominique, M. MULLER Jonathan, Mme TERVER Françoise

**Secrétaire de séance :** Mme MULLER Cécile

**Président de séance :** M. HAXAIRE Henri

**DCM\_24\_05\_31\_01 - Adoption du procès-verbal de la réunion du 05 avril 2024**

Aucune observation n'a été formulée pour le procès-verbal du 05 avril 2024, dont chaque membre a été destinataire avec la convocation à la réunion de ce jour.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

**DCM\_24\_05\_31\_02 - Demande de subvention - RD661 à hauteur de la Maison Forte**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'installer sur le trottoir des barrières de ville le long de la RD661, entre la rue des Jardins et la rue du Coin, afin de sécuriser les piétons car il n'existe qu'un seul trottoir sur cette portion de la rue Principale.

Cette mise en place pourrait donner droit à subvention auprès d'AMISSUR et de la DETR.

Le devis de la société SVH s'élève à 13 274,98 € T.T.C., soit 11 062,48 € H.T.

Le financement :

demande de subvention AMISSUR :	4 424,99 €
demande de subvention DETR :	4 424,99 €
autofinancement :	2 212,50 €
Total	11 062,48 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- s'engage à réaliser le projet et à prévoir les crédits nécessaires au budget de 2025
- sollicite les subvention aussi élevée que possible
- autorise Monsieur le Maire ou à l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

VOTE : Adoptée à l'unanimité

### **DCM\_24\_05\_31\_03 - Convention de servitudes avec ENEDIS**

Monsieur le Maire fait part aux conseillers que suite à l'installation de l'antenne relais une convention de servitudes doit être mise en place au profit de la société ENEDIS.

Celle-ci sera effective sur la parcelle 35 de la section 9.

A cette fin un acte authentique doit être dressé.

Après avoir entendu cet exposé et après délibération, le Conseil Municipal :

- dit que les frais sont à la charge du demandeur
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique au nom et pour le compte de la Commune

VOTE : Adoptée à l'unanimité

### **DCM\_24\_05\_31\_04 - Proposition d'installation du dispositif JBox**

Monsieur le Maire fait part d'une demande d'aménagement de conteneur hermétique en rapport avec le dispositif d'intérêt public JBox.

La société NWJ MET 4 serait favorable à son installation sur la parcelle 35 de la section 9 en limite du ban Communal. L'emprise au sol sera entre 100 et 150 m<sup>2</sup>.

Cet équipement générera une recette révisable chaque année de 2 000,00 € pour une durée de 9 années, reconductible.

Après avoir entendu cet exposé et après délibération, le Conseil Municipal :

- dit que cette proposition est valable pour le terrain communal ci-dessus référencé et non sur le territoire communal,
- approuve cette proposition,
- autorise Monsieur le Maire à signer le bail commercial.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

### **DCM\_24\_05\_31\_05 - Logements 56 rue Principale : installation du réseau fibre dans les parties communes**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'afin que les locataires du bâtiment 56 rue Principale puissent bénéficier de la fibre, celle-ci doit être installée dans les parties communes à l'entrée de chaque logement. Libre à chaque occupant de choisir son opérateur.

A cette fin, la Commune s'est rapprochée de la société XP Fibre pour ces travaux.

Malgré la gratuité de l'opération pour la Commune, une convention est nécessaire pour définir la responsabilité de chacun concernant les travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve la convention gratuite avec XP Fibre,
- autorise Monsieur le Maire à la signer.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 20h45.

Le Secrétaire de séance,  
Cécile MULLER

Le Maire,  
Henri HAXAIRE